



## Communiqué de presse le 24 septembre 2020

### ***PPNU et EPI usagés : nouvelle collecte les 4 et 5 novembre***

**La Chambre d'Agriculture de la Gironde, la société ADIVALOR et l'ensemble des distributeurs du département organisent une collecte des PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables) et des EPI-U (Equipements de Protection Individuelle Usagés). Elle est programmée les 4 et 5 novembre.**

La collecte des EPI-U est encore très récente sur le département. Potentiellement souillés par les produits phytosanitaires, les **Équipements de Protection Individuelle Usagés** sont considérés comme des déchets dangereux. Ils doivent donc être traités comme tels et être éliminés dans de bonnes conditions, sous peine d'une forte amende.

Sont concernés : tous les **utilisateurs professionnels** (exploitants agricoles, professionnels des espaces verts, collectivités, entreprises...).

L'objectif : permettre aux utilisateurs de se défaire en toute légalité de ces produits considérés comme dangereux pour la **santé** et l'**environnement**.

#### **> Les produits considérés comme EPI-U**

Sont concernés tous les équipements de protection utilisés pour l'emploi des produits phytosanitaires ou semences traitées :

- gants nitrile ou néoprène
- masques respiratoires à cartouches (A2P3 ou FFP3)
- visières de protection, lunettes, cagoules
- filtres, cartouches
- tabliers et combinaisons à usage limité
- bottes, surbottes et manchettes à usage limité

#### **> La marche à suivre**

1. Regrouper les Équipements de Protection Individuelle Usagés dans un sac **impérativement transparent** de 50L, disponible chez les distributeurs partenaires de la filière (le contenu devant être vérifiable facilement par la personne responsable sur le site de collecte),
2. Stocker les sacs dans le **local phytosanitaire** en attendant le jour de la collecte,
3. Les déposer sur l'un des sites participant à l'opération.

La liste des **sites de collecte 2020** est consultable sur : [www.gironde.chambre-agriculture.fr](http://www.gironde.chambre-agriculture.fr)

## > Le coût



La collecte est financée via une éco-contribution de certains fournisseurs spécialisés.

Ces fournisseurs spécialisés (à ce jour Axe Environnement et InVivo) tout comme les distributeurs engagés dans ce dispositif sont identifiables grâce à présence du logo « ECO EPI ».

D'autres partenaires devraient rejoindre cette initiative...

## > RAPPEL sur les PPNU

Comme chaque année, les agriculteurs sont invités à déposer, sur les sites participants à l'opération, leurs **Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables**. Les PPNU doivent être conservés dans leurs **emballages d'origine** et identifiés avec la mention « **PPNU à détruire** » ; les PPNU en mauvais état ou souillés doivent, quant à eux, être sur-emballés dans un sac transparent.

La reprise est **gratuite** si le produit comporte le pictogramme ADIVALOR, dans la limite de 100kg. En l'absence de logo ADIVALOR et/ou au delà de 100kg, 2 à 3 €HT/kg seront facturés dès le 1<sup>er</sup> kilo. A titre de comparaison, faire appel à une entreprise spécialisée coûte environ 5 à 10€/kg. Un coût auquel vient s'ajouter une prestation d'éco-service de 15€ (quelle que soit la quantité apportée).

Une **attestation** de remise de PPNU sera ensuite délivrée à chaque apporteur.

## > A suivre : une deuxième collecte EVPOH dans le cadre des collectes ADIVALOR du 7 au 11 décembre

Une collecte des emballages plastiques des produits d'hygiène et œnologiques aura lieu dans le cadre des collectes ADIVALOR sur la 2<sup>ème</sup> semaine de décembre. Nous informerons d'ici peu sur les sites de collecte et les conditions de reprise. Pensez à trier, bien rincer et égoutter ces emballages en attendant la collecte.

## Collecte PPNU et EPI-U : rendez-vous les 4 et 5 novembre prochains !

---

### Contact presse :

Yann MONTMARTIN  
Chambre d'Agriculture de la Gironde  
Tél : 05 56 35 00 00 – 06 85 03 92 83  
@ : [y.montmartin@gironde.chambagri.fr](mailto:y.montmartin@gironde.chambagri.fr)

Karen REYNE - Service Communication  
Chambre d'Agriculture de la Gironde  
Tél. 05 56 79 64 07 – 06 86 42 81 40  
@ : [k.reyne@gironde.chambagri.fr](mailto:k.reyne@gironde.chambagri.fr)